



Compte Rendu du CHSCT du 22.11.18

Membres présents :

Présidente : Mme Rochette

Administration : Mme Mastain, M. Alain Michel, M. Benoît Thomasson,

FSU : 4 représentants titulaires dont Valérie Clerc, secrétaire départementale du CHSCT

FO : 1 représentant titulaire, 1 représentant suppléant

UNSA : 2 représentants titulaires : Marie-Véronique Drouard-Guiet, Benjamin Pons

Déclaration Liminaire

La secrétaire départementale du CHSCT 81 fait lecture de la déclaration préalable commune.

Ordre du jour :

1 - Fonctionnement du CHSCT

Le Procès Verbal du CHSCT du 18.10.18 n'étant pas finalisé, son approbation est reportée au prochain CHSCT.

2 – Examen des inscriptions au Registre Santé Sécurité au Travail

Préalable : Les inscriptions au RSST sont examinées lors de groupes de travail, puis présentées en séance. Comme de nouvelles inscriptions sont parvenues depuis le groupe de travail qui s'est tenu mi-septembre, les membres du CHSCT demandent s'il est possible de les examiner en séance. Mme Rochette répond que le délai de traitement des RSST se fait dans les délais les plus courts mais qu'il convient de s'en tenir au principe de base, c'est-à-dire, présenter en séance uniquement les inscriptions RSST examinées en groupe de travail.

Les inscriptions au RSST des écoles et établissements suivants sont présentées :

- Ecole de Carlus
- Ecole de Tessonnières
- Lycée de la Borde Basse à Castres
- Ecole de Lentajou
- Collège Jean-Louis Etienne à Mazamet
- Ecole de Fénols
- Ecole de Tauriac
- Ecole Louis David à Castres
- Collège Marcel Pagnol à Mazamet

Les personnels de ces établissements peuvent se rapprocher des représentants des personnels membres du CHSCT pour avoir plus de précisions.

Suite à l'étude de ces RSST, les représentants des personnels membres du CHSCT ont fait lecture de deux avis qui ont été votés par l'administration :

- Avis sur l'application de la protection fonctionnelle
- Avis sur l'application de la réglementation relative aux sanctions disciplinaires.

Ces avis, soumis au vote, ont été adoptés à l'unanimité. L'administration a maintenant un délai d'un mois pour apporter une réponse.

3 - Suivi visite d'établissement

A la suite d'une visite d'établissement, les membres du CHSCT rédigent un compte-rendu dans lequel ils font apparaître des préconisations à court, moyen et long terme, dans un seul but, améliorer les conditions de travail des personnels. Ces préconisations sont transmises aux différents acteurs : Education Nationale (pour tous les types d'établissement), maire, directeur (pour les écoles) chef d'établissement, Conseil Départemental, Région (pour les collèges et les lycées) pour que chacun agisse dans son domaine de compétences. Le suivi de visite permet de présenter comment ont été traitées les préconisations.

Suivi de visite du Collège Taillefer :

Monsieur Tommasi, chef d'établissement et Madame la gestionnaire adjointe présentent les améliorations réalisées dans l'établissement suite aux préconisations faites par les membres du CHSCT dans le compte-rendu de visite.

Suivi de visite de l'école du Séquestre :

La directrice de l'école ne pouvant être présente, c'est Madame Eberwein, IEN de la circonscription qui présente les réponses apportées aux préconisations faites par les membres du CHSCT dans le compte-rendu de visite.

4 – Présentation du protocole départemental des élèves à trouble du comportement

Mme Cavard a la charge de cette mission depuis la rentrée 2017. (1/2 temps en 2017/2018, à temps complet depuis la rentrée 2018.

Elle est le personnel référent pour traiter des situations complexes. Elle est rattachée au pôle ASH de la DSDEN.

En 2017/2018, 49 situations ont été traitées en 2017/2018 essentiellement dans le 1^{er} degré. Depuis la rentrée 2018, elle traite aussi des situations dans le 2nd degré.

Ses missions sont en direction :

- des élèves
- des enseignants
- des familles

Mme Cavard aide et accompagne les équipes sur le terrain lorsqu'une situation difficile apparaît, avec externalisation du comportement.

Avant son intervention, l'équipe enseignante :

- réunit le conseil des maîtres
- demande l'appui de la psychologue scolaire
- rédige un signalement
- réunit une équipe éducative

A l'issue de ces premières démarches, si la situation ne s'améliore pas, l'équipe enseignante complète un formulaire de saisine du protocole, transmis à l'IEN de la circonscription et à l'IEN ASH.

A la suite, Mme Cavard :

- a un entretien téléphonique avec l'enseignant de l'élève
- vient observer l'élève en classe et en temps périscolaire
- échange avec les différents adultes qui gravitent autour de l'élève : enseignant, directeur, chef d'établissement, personnel périscolaire,
- rencontre les familles
- rédige un compte-rendu

Mme Cavard propose de la formation par des interventions possibles sur le temps des conseils de maîtres.

5 – Suivi des enquêtes :

Le suivi des préconisations est présenté pour les deux établissements suivants :

- Ecole Jean Ferrat à St Benoît de Carmaux
- Collège Les Cèdres Castres :

6 – Question diverse :

- L'enquête à destination des personnels de SEGPA a été mise en ligne le 17 octobre. Des premiers résultats sont déjà connus. L'administration relancera les personnels aux alentours du 10 décembre.